



Conakry, le 05 JUN 2017

REPUBLIQUE DE GUINEE
ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Secrétaire Général

0024-SG/20

COMMUNIQUE

Le Bureau de l'Assemblée Nationale porte à la connaissance du peuple de Guinée que le Parlement guinéen a été saisi, par le Gouvernement, du projet de loi portant Code Civil, à l'occasion de la session des lois de l'année 2016.

Son examen a commencé vers la fin de la session précitée, a continué et se poursuit à la faveur de la session en cours dont la fin est prévue le 04/07/2017.

Toutefois, compte tenu du caractère hautement technique attaché aux différentes thématiques traitées dans le projet de loi précité, et, l'Assemblée nationale devant recourir à l'expertise des différents spécialistes des question abordées, son examen complet, son amendement et son adoption requièrent un temps supplémentaire, qui devrait aller au-delà du délai légal impartie à la présente session.

C'est pourquoi, le Bureau de l'Assemblée Nationale donne l'assurance à l'opinion publique que le projet de loi portant code civil n'est ni rejeté, ni retiré de la procédure législative. Son examen doit se poursuivre, même au-delà de la session, tout au moins sur les aspects purement techniques, pour qu'il fasse l'objet de programmation, en vue de son adoption, à la faveur de la session extraordinaire qui sera consacrée à l'examen de la loi de finances rectificative, sinon, au plus tard, au début de la prochaine session ordinaire, prévue le 05 octobre 2017.

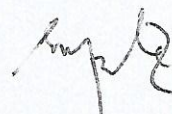
L'Assemblée Nationale souhaite maintenir, à cet effet, des relations étroites avec les représentants des Organisations de la Société Civile Guinéenne, qui ont été reçus ce matin, en audience, par le Président de l'Assemblée nationale, accompagné de ses principaux collaborateurs, à travers le collectif des ONG et Plates-formes de la Société Civile pour l'adoption des textes respectueux des droits de l'Homme.

Elle compte sur la bonne compréhension des divers acteurs et du peuple de Guinée et leur donne la garantie qu'il sera procédé, dans le délai inextensible ci-dessus annoncé, à un examen minutieux dudit texte en vue de sa mise en vigueur avant la fin de l'année.

Conakry, le 05/06/17

Pour le Président de l'Assemblée Nationale

Le Secrétaire Général



Dr Mohamed BERETE

